

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

---

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS44

présenté par  
M. Vignal, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, supprimer le mot :

« respectives ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.